



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 7093

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le déroulement et les débouchés de la première année d'études en médecine. À la fin de cette première année, le taux d'échec atteint au niveau national la proportion considérable de 80 % des étudiants. Au vu de la véritable impasse qu'elle représente pour un grand nombre d'étudiants, il importe d'en réformer le déroulement, afin de réduire le taux d'échec à l'issue de cette année. L'élargissement de ses débouchés devrait également être envisagée pour qu'elle ne représente plus, en cas d'échec au concours, un investissement inutile pour ceux qui en ont suivi les enseignements. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si des mesures ont été envisagées en ce sens.

Texte de la réponse

Chaque année un grand nombre de bacheliers s'inscrivent en première année des études médicales. Les épreuves de classement organisées au terme de cette première année ne permettent l'intégration en deuxième année des études de médecine, d'odontologie ou en école de sages-femmes que d'un nombre limité de candidats, suivant le principe du *numerus clausus* énoncé à l'article L. 631-1 du code de l'éducation. Le professeur Jean-François Bach, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences, a été chargé d'étudier les solutions permettant de lutter contre l'échec en première année d'études, visant à en améliorer les conditions d'enseignement et de vie étudiante et à faciliter la réorientation des candidats non reçus au concours. Il remettra son rapport aux ministres de l'enseignement supérieur et de la santé d'ici à la fin du mois. Sur la base de ses propositions, des mesures seront envisagées pour améliorer le déroulement de la première année de médecine dès la rentrée 2008.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7093

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6270

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2124